Energies nouvelles – Gaz verts – Mix pluriel

Communiqué de presse
Le 25 novembre 2026

Fin du soutien aux PAC hybrides individuelles : un acharnement injustifié contre une solution clé pour la transition énergétique

Malgré les avis défavorables exprimés à l'occasion de la consultation publique ouverte par le Gouvernement et malgré le positionnement défavorable rendu par le Conseil supérieur de l'énergie (CSE), le 5 novembre dernier, les pouvoirs publics ont décidé de publier, ce 24 novembre 2026, l'arrêté visant à exclure les pompes à chaleur (PAC) hybrides individuelles du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

PAC hybrides : les acteurs de la filière dénoncent une décision déconnectée des réalités du terrain

Après la remise en cause du taux réduit de TVA à 5,5 %, la fin du « coup de pouce chauffage », et l'exclusion des PAC hybrides du dispositif « MaPrimeRénov' », cette nouvelle mesure acte la disparition totale des aides pour accompagner l'installation des solutions hybrides, pourtant reconnues comme performantes, flexibles et 100% compatibles gaz vert.

Cette décision va à rebours des attentes et des réalités du terrain : les PAC hybrides répondent précisément aux besoins du pays et des situations très diverses de notre parc de bâtiments, tertiaires et résidentiels. Elles permettent de renforcer la résilience et de soulager le système électrique en période de pointe hivernale, tout en évitant les surinvestissements sur le réseau et en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

Particulièrement adaptées à la rénovation progressive du parc immobilier, y compris en ruralité et dans les logements contraints, les solutions hybrides constituent une solution utile et nécessaire. Leur fragilisation menace une filière d'excellence industrielle franco-européenne et l'atteinte de l'objectif national d'accélération du déploiement des PAC, dans le cadre du plan « 1 million de PAC ».

La transition énergétique a besoin de complémentarité entre les solutions

Les dispositifs d'aides doivent permettre d'accompagner l'accélération de la transition énergétique du parc de logements. La suppression des CEE sur les PAC hybrides fragilise encore davantage les projets de rénovation, notamment pour les ménages qui ne peuvent pas supporter le coût d'une installation électrique plus puissante ou des travaux complémentaires pour adapter leur logement.

Cette mesure risque également de ralentir les décisions d'investissements, alors même que la rénovation énergétique requiert des dispositifs de soutien stables et prévisibles.

Plutôt que d'opposer les technologies, les politiques publiques devraient favoriser leur complémentarité afin de mobiliser l'ensemble des solutions disponibles au service de la décarbonation des bâtiments.

Energies nouvelles – Gaz verts – Mix pluriel

Le Gouvernement doit entendre l'avis des professionnels et maintenir le soutien aux hybrides

Pour de nombreux acteurs de la filière de l'énergie dans le secteur des bâtiments, trop de décisions récentes ont fait l'objet d'un passage en force après avis négatif des instances consultatives sollicitées et rien ne justifie de priver une nouvelle fois les PAC hybrides des soutiens indispensables à leur développement. Les PAC hybrides font partie des solutions réclamées par les professionnels du chauffage et sont un avantage concurrentiel pour les industriels fabricants franco-européens qui maîtrisent les différentes technologies.

La consultation des instances représentatives et des experts ne peut se réduire à une simple formalité et n'a de sens que si les recommandations et analyses sont effectivement prises en compte dans la décision finale.

Coénove appelle en conséquence le Gouvernement à revenir sur cette décision injuste et à renoncer à l'exclusion des PAC hybrides du dispositif de soutien par les CEE.

« En supprimant les aides aux systèmes hybrides, le Gouvernement pénalise nos industriels franco-européens qui maîtrisent ces technologies et freine les solutions qui s'appuient sur un mix énergétique diversifié et résilient, alliant électrons décarbonés et molécules d'un gaz qui se verdit. Il est paradoxal de fragiliser aujourd'hui un équipement nécessaire à la transition énergétique, et présent dans de nombreux scénarios prospectifs, y compris gouvernementaux ou internes à la filière électrique, qui en anticipent plusieurs centaines de milliers, voire des millions, à horizon 2050 », conclut Jean-Charles Colas-Roy, président de Coénove.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment - énergéticiens, industriels et professionnels - tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la sobriété et la complémentarité des énergies ainsi que du rôle des gaz verts dans la stratégie énergétique de la France afin de préserver la souveraineté énergétique du pays, la sécurité d'approvisionnement et le pouvoir d'achat des Français.
L'association se mobilise pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général.
Pour en savoir plus : www.coenove.fr - Retrouvez nous sur LinkedIn, X et YouTube